



## Décision de radiodiffusion CRTC 2015-451

Version PDF

Ottawa, le 2 octobre 2015

**Corus Entertainment Inc., au nom de TELETOON Canada Inc.**  
L'ensemble du Canada

*Demande 2015-1066-0, reçue le 3 septembre 2015*

### **Cartoon Network – Révocation de licence**

1. Corus Entertainment Inc., au nom de TELETOON Canada Inc., a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement au service national de catégorie B spécialisé de langue anglaise Cartoon Network.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général